

## **Intégration professionnelle des médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis - LE MINISTRE YVES BOLDUC DONNE SUITE À L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL PRÉSIDÉ PAR LE DOCTEUR VINCENT ÉCHAVÉ**

QUÉBEC, le 15 janv. /CNW Telbec/ - Le ministre de la santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, a annoncé qu'il donnera suite à l'ensemble des recommandations contenues dans le Rapport du Groupe de travail pour favoriser une meilleure intégration des médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis qui sont candidats au permis d'exercice régulier de la médecine au Québec, rendu public aujourd'hui. Il était accompagné pour l'occasion de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Yolande James, du président du groupe de travail, le docteur Vincent Echavé ainsi que du doyen de la faculté de médecine de l'Université de McGill, le docteur Richard I. Levin.

«La mise en oeuvre des recommandations sera confiée à un comité d'implantation qui commencera ses travaux dès le mois prochain, et qui sera présidé par le docteur Echavé lui-même. Ainsi, les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) profiteront dorénavant d'un soutien amélioré en vue de leur intégration professionnelle au Québec, contribuant ainsi à bonifier notre offre de soins médicaux généraux et spécialisés», a déclaré le docteur Bolduc.

«Les mesures annoncées aujourd'hui permettront de consolider et d'accélérer les progrès réalisés au cours des dernières années en matière d'intégration professionnelle des médecins formés à l'étranger. Le Québec attire de nombreux talents provenant de partout à travers le monde, des talents qui veulent participer à l'essor de notre collectivité. Alors que nos besoins en médecine sont bien connus, c'est toute la société québécoise qui profitera davantage de l'apport de l'immigration», a ajouté la ministre James.

### Un nouveau mécanisme d'évaluation-orientation

L'administration d'un mécanisme d'évaluation des compétences cliniques et du potentiel professionnel des personnes ayant obtenu un diplôme de médecine ailleurs qu'au Canada ou aux États-Unis, qui auront fait une demande d'admission dans une faculté de médecine du Québec et qui n'auront pas obtenu un poste de résidence, sera confiée d'ici quelques mois à un organisme indépendant. Celui-ci aura notamment comme responsabilités de conclure les ententes nécessaires avec les universités et leur faculté de médecine, pour la tenue de l'évaluation elle-même. Ce mécanisme doit permettre une évaluation suffisamment fine pour orienter les DHCEU vers la meilleure solution pour eux.

Les membres de ce consortium seront nommés sur recommandation des principaux partenaires en cause, soit les quatre facultés de médecine, le Collège des médecins du Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

### D'autres mesures favorables à une meilleure intégration professionnelle

Le ministre a aussi signifié que le gouvernement donnera suite aux autres recommandations du groupe de travail, dont les principales sont les suivantes:

<<

- création d'un contingent réservé de 65 places aux médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis, aussi bien en médecine de famille que dans les spécialités de base; ces médecins pourront aussi postuler dans les autres spécialités, entrant alors en concurrence avec les diplômés du Québec, du Canada et des États-Unis;
- création d'un stage de mise à niveau d'une durée de six mois destiné aux DHCEU qui n'auront pas obtenu de poste de résidence par l'entremise du CaRMS et qui détiendront une recommandation de mise à niveau de l'organisme responsable du mécanisme d'évaluation-orientation; un tel stage sera mis en place à l'Hôpital de St. Mary et au Centre de Santé et de Services sociaux du Sud-Ouest-Verdun à brève échéance;
- généralisation du stage d'acclimatation de courte durée offert aux médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis qui sont admis en résidence;

- mise en place d'une mesure de transition de carrière pour les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis qui ne parviendront pas à mener à terme leur projet d'exercer la médecine au Québec; ce stage visera à définir avec eux un projet professionnel tenant compte de leurs compétences, de leurs intérêts et des opportunités qu'offre le marché du travail québécois.

>>

«J'insiste sur un élément important : les principales mesures annoncées aujourd'hui ont un caractère facultatif pour ces diplômés. Elles doivent être considérées comme une offre supplémentaire de service pour les personnes admissibles qui n'auront pu être jumelés à un milieu de stage postdoctoral par le mécanisme habituel du CaRMS, afin de les aider dans leur cheminement professionnel», a poursuivi le ministre.

«Je remercie les membres du groupe de travail présidé par le docteur Echavé pour des recommandations documentées, étoffées, cohérentes et présentant toutes les chances de succès. La démarche qui s'engage permettra à la fois de traiter avec respect et équité les médecins formés à l'étranger et de répondre adéquatement aux besoins du Québec, principalement en médecine familiale et dans les spécialités de base, où les besoins sont si importants», a conclu le docteur Bolduc.

Le rapport du groupe de travail peut être consulté dans Internet à l'adresse suivante :

[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2009